



FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

BOXING CLUB DES TERRES FROIDES

LICENCE FFSBF&DA ou CARTE SAVATE

A rapporter le jour de l'inscription,
Accompagnée du **REGLEMENT COMPLET** et d'un
CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE* ou du questionnaire de santé*.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_| |_| |_| |_| |_| Ville :

Tél. : |_| |_| |_| |_| |_| Portable : |_| |_| |_| |_| |_|

Sexe : M F Date de naissance : |_| |_| |_|

Adresse mail :

Profession :

LICENCE (obligatoire)

Attention : les jeunes nés en 2007 (du 1^{er} janv. au 31 déc.) ⇒ licences adultes

Jeunes : 19€ ou Adultes (16 ans et plus) 34€

DISCIPLINE PRINCIPALE

Cocher la discipline au choix :
(1 maximum)

- Savate boxe française Savate Forme
 Bâton Défense Canne et Bâton

DISCIPLINE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) (Option(s))

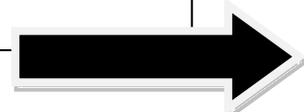
Cocher la ou les discipline(s) choisie(s)
(3 maximum – la discipline principale ne peut pas, par définition, être en option.)

- Savate boxe française (+1€) Savate Forme (+1€)
 Bâton Défense (+1€) Canne et Bâton (+1€)

Soit : Discipline(s) supplémentaire(s) x 1 € = €

Le tarif de votre licence comprend la discipline principale et les options choisies.

Carte Savate : 5 €



Réglé par :

-
- Chèque :
- Espèces Montant :
- Autre (voir en page 3)

L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçants alors la garantie de base de la licence). Il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance FFSbf&DA » et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence FFSbf&DA et affichée dans la salle.

J'accepte de recevoir des e-mailings (promotions et informations) de la part de la FFSbf&DA et de ses partenaires.

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
(Du futur licencié ou du représentant légal pour les mineurs) :

Cadre réservé au club :

N° licence : Enregistrée le / /

Certificat médical : Oui Non
Ou Questionnaire de santé : Oui Non

Savate boxe française Savate Forme
 Bâton Défense Canne et Bâton

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Club et de la Fédération. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser au Président de votre Club.

*(voir règlement intérieur, art 4)

Je n'accepte pas les communications de groupe via WhatsApp, Sms, Messenger

Cotisation :



	Cotisation	Licence (obligatoire)	Total
Adulte	140€ - 1 séance /semaine 170€ - 2 séances /semaine	34 €	174€ 204€
Etudiant	120 € - 1 séance /semaine	34 €	154 €
Juniors de 16 à 18	140€ - 2 séances /semaine		147 €
Enfant moins de 16	100 €	19 €	119 €
Tarif Boxe 6-8	80 €	19 €	99 €
Boxe santé	voir bulletin spécifique		

Présence cours Adultes :

- Que le Mardi 19h15 – Adulte/ado+16
 Que le Jeudi 19h – Adulte/ado+16
 Le Mardi Et jeudi – Adulte/ado+16
 Le Mardi ou jeudi - Adulte/ado+16

Par chèque à l'ordre du Boxing Club des Terres Froides (en 3 fois possible- Donner les 3 chèques en même temps).

Par coupon ANCV sport, Pass'sport, Tatoo

Virement bancaire en indiquant votre nom en références :

Asso Boxing club terres froides – 76 ch du lac-38690 Chabons

IBAN :FR7617806002340419493474840

BIC : AGRIFRPP878

*Tarif dégressif à partir de 2 inscriptions du même foyer : -5% sur les cotisations (hors licence).
Cours particulier sur demande.*

Pour le sport-santé (sport sur ordonnance), me consulter.

Le règlement COMPLET doit intervenir au maximum après les deux les séances d'essai effectuées (avec possibilité d'encaissement des chèques en 3 fois).

Règlement Intérieur

Article 1

La présence des parents lors des entraînements des enfants n'est pas souhaitée. Toutefois, elle pourra être tolérée à condition que ceux-ci restent très discrets selon l'appréciation des entraîneurs. Pendant les entraînements, adultes ou enfant il est obligatoire de porter les protections suivantes :

- Protège-dents
- Protège-tibias
- Coquille
- Protège poitrine (filles)
- Chaussure de boxe à semelle lisse ou chaussures recommandées par l'entraîneur.

Le code vestimentaire est celui de la boxe française : pantalon BF, cuissard, legging ... (short sport de combat toléré) et tee-shirt près du corps.

En cas de retard répétés, l'adhérent pourra être refusé au cours. Pour les personnes mineures, le retard sera signalé aux parents ou responsable légal.

Le carnet de présence est à émerger obligatoirement lors de tous les entraînements.

Article 2

Toutes les formalités d'inscription devront être remplies dès le 2ème entraînement.

Pour la saison sportive le prix de la cotisation annuelle comprend la cotisation au club+ licence FFBSF et DA. Les tarifs sont actualisés chaque année.

Article 3

Le paiement de la cotisation peut être échelonné (3 fois maximum) à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription.

Les retraits se feront sur les 3 mois suivants.

Quel qu'en soit le motif, le règlement de la cotisation annuelle est définitif et non-remboursable.

Article 4

Pour la pratique de la Savate Boxe Française, ~~un certificat médical est demandé par la fédération pour les pratiquants majeurs. Le certificat est valable 3 ans avec, pour l'année 2 et 3 l'attestation de réponses négatives-~~ Licencié majeur est à joindre à l'inscription (~~avec la copie du certificat initial~~).

Pour les mineurs, il faut se rendre sur le site de la fédération et répondre au questionnaire de santé qui indiquera si un certificat est nécessaire ou non pour la pratique de l'assaut. Si le certificat médical n'est pas obligatoire, il faudra fournir l'attestation de réponses négatives au club. Le certificat est obligatoire pour la pratique Combat.

<https://www.ffsavate.com/clubs/avantages-licence/quid-certificat-medical/>

Pour les compétiteurs, dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux obligatoires pour la pratique de la savate Boxe Française en compétition.

Article 5

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, pour la pratique de la savate Boxe Française au sein du Club, ainsi que pour leur participation aux compétitions éventuelles et aux stages techniques au cours de la saison.

Article 6

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses effets personnels. Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles. Si des vols devaient malgré tout survenir, leurs auteurs seraient immédiatement exclus du Club avec les conséquences pénales qui en découleront.

Article 7

Les adhérents et les compétiteurs s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors des entraînements et compétitions.

Il est interdit de consommer de l'alcool ou des substances illicites lors des entraînements ou d'arriver dans un état ne permettant la pratique du sport.

Il est également obligatoire d'avoir une bonne hygiène corporelle pour participer à la séance.

Tout comportement de nature à troubler la bonne tenue de la séance, attitude violente ou antisportive sera fortement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

Article 8

Le club se décharge de toutes responsabilités des mineurs de moins de 18 ans **avant et après** les horaires d'entraînement.

Article 9

L'Association Boxing Club des Terres Froides se réserve le droit d'utiliser les images, photos ou vidéos prises à l'occasion des entraînements, des compétitions, des stages et des animations auxquelles elle participe, à des fins promotionnelles. L'adhérent consent sans restriction à ce que son image soit associée à celle du club.

En cas de refus, cocher cette case

J'accepte le règlement intérieur.

Signature